

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 2 juin 2025 à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2025
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 6.1 Approbation de la liste des comptes
 - 6.2 Dépôt des engagements financiers
 - 6.3 Amendements et rapports budgétaires année 2024
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Collaboration entre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et Développement Saint-Élie
 - 7.2 Rémunération du personnel électoral municipal
 - 7.3 Adoption du règlement 2025-006 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-007 régissant le déroulement des séances du conseil municipal
 - 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-008 modifiant le règlement 2022-006 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire
 - 7.6 Financement du règlement d'emprunt 2022-001 pour l'achat d'un camion
 - 7.7 Refinancement du règlement d'emprunt 2017-004
- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
 - 8.1 Octroi contrat – réparation génératrice à la station de pompage
 - 8.2 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé pour la stabilisation du Lac Marchand

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 Autorisation de soutien pour le Festival Noël dans l'Caxton, édition 2025

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

Bonsoir à tous,

Le message d'ouverture n'est pas des plus réjouissants.

La municipalité tient à exprimer son entière solidarité envers les employés municipaux, et plus particulièrement envers l'un de nos inspecteurs, actuellement visé par une campagne de propos négatifs et haineux sur les médias sociaux.

Nous condamnons fermement toute forme d'intimidation, de diffamation ou de harcèlement à l'endroit de nos employés. Ces comportements n'ont pas leur place dans notre communauté, ni en ligne ni ailleurs.

Nos employés agissent dans le respect des lois et règlements municipaux en vigueur, et leur travail est essentiel au bon fonctionnement et à la sécurité de notre collectivité. La municipalité prend cette situation très au sérieux et se réserve le droit d'entreprendre les démarches appropriées pour faire cesser la diffusion de propos qui portent atteinte à la réputation et à la sécurité de ses employés.

Nous invitons la population à exprimer ses désaccords de façon respectueuse et à utiliser les canaux officiels pour toute plainte ou demande de clarification. Le respect et la civilité doivent toujours guider nos échanges, tant dans la sphère publique que sur les plateformes numériques.

Sachez également que le service d'urbanisme à 30 jours ouvrables pour répondre à votre demande et / ou émettre un permis.

Vous installez votre abri temporaire hors saison ou un conteneur maritime et vous êtes surpris que l'on vous demande de le retirer.

Vous déclarez vouloir construire un garage, alors qu'il s'agit en réalité d'un tout autre usage, et vous vous étonnez de recevoir des contraventions.

Vous procédez à l'abattage de tous les arbres sur votre terrain, puis vous vous indignez de recevoir une amende et de vous vous plaignez d'une augmentation des nuisances sonores.

Vous souhaitez édifier une remise dans la bande riveraine, sans comprendre pourquoi cette construction est interdite.

Vous contestez la présence d'un commerce à proximité de votre domicile, bien que le zonage l'y autorise, et vous multipliez les plaintes.

Si vous souhaitez davantage d'exemples, je pourrais vous en fournir de nombreux autres. Le service d'urbanisme n'est certes pas exempt de défauts, mais il convient de respecter certaines limites et d'éviter des affirmations excessives motivées par la frustration.

Il existe plusieurs types de personnalités. Certains individus adoptent une attitude agressive lorsqu'ils se présentent à la municipalité, allant jusqu'à menacer la réceptionniste. D'autres manifestent un comportement passif-agressif, répétant inlassablement leurs propos avec un sourire en coin, sans prêter attention aux explications fournies, tout en enregistrant l'employé.

Il ne faut pas surtout pas oublier les citoyens qui formulent leurs demandes, écoutent attentivement les explications et repartent satisfaits. Ceux-là se font plus discrets... Ils sont nombreux à respecter les règles et à agir comme des citoyens responsables.

Dans un deuxième temps, le conseil municipal et moi-même avons pris acte des démissions de Christiane Forcier et Roseline St-Onge au cours du mois dernier. Avant tout, nous souhaitons les remercier pour leur engagement citoyen au sein du conseil municipal. Rappelons-nous que leur arrivée en poste a été marquée par des défis et une période tumultueuse : une équipe nouvellement formée, sans expérience préalable des rouages de la vie municipale, ainsi qu'une direction générale inexpérimentée, qui a finalement été congédiée après quelques mois.

Dans ces circonstances, Mme Forcier a assumé le rôle de mairesse suppléante après la démission de Mme Lemire, épaulée par Mme St-Onge. Malgré une expérience limitée et les frontières parfois floues entre les responsabilités des élus et celles des fonctionnaires, elles ont relevé ce défi avec détermination.

Je suis consciente que certains dossiers ont pu être difficiles à gérer ou à accepter pour nos deux conseillères démissionnaires. Toutefois, le conseil municipal demeure uni et poursuit son travail dans un esprit de collégialité. Au cours des deux dernières années, nous avons réussi à rétablir l'équilibre budgétaire et à retrouver une certaine harmonie au sein de la communauté caxtonienne. Tout n'est pas parfait, loin de là, mais des ajustements étaient nécessaires pour garantir le respect des règles de fonctionnement, éviter les conflits d'intérêts et veiller à l'application des principes déontologiques—ce qui a pu générer des insatisfactions.

Le conseil municipal est régi par un processus décisionnel fondé sur l'adoption de résolutions. Jamais, une directive spécifique n'a été établie quant aux critères d'acceptation de celles-ci. Il est donc essentiel que chaque conseiller exerce son droit de vote en toute indépendance, selon sa conscience, et assume pleinement la portée de ses décisions. En ce sens, il est impératif que chacun respecte ce principe fondamental et s'abstienne de remettre en question publiquement la position des autres élus ou d'attribuer à autrui la responsabilité des décisions prises.

Le conseil poursuivra son engagement envers le bien commun et continuera à faire de Saint-Élie-de-Caxton une municipalité dynamique et accueillante. Plusieurs dossiers nécessitent encore une attention particulière au cours des prochaines années tel que la refonte complète du plan d'urbanisme et des travaux d'infrastructures importants. Nous commençons à entrevoir la lumière au bout du tunnel et conservons toute notre confiance en l'avenir.

En tout temps, chaque conseiller est invité à exprimer son opinion, à contribuer à l'élaboration de divers dossiers et, s'il le souhaite, à proposer des modifications réglementaires. Chacun demeure libre du niveau d'implication qu'il souhaite investir dans son rôle. Toutefois, la déontologie du conseiller ne se limite pas aux séances du conseil; elle s'exerce en tout temps tout au long du mandat. Il est primordial

que chaque conseiller œuvre à la construction citoyenne, plutôt qu'à sa déstabilisation en lien avec des intérêts personnels.

Sur ce, je souhaite à tous une bonne et belle réunion dans le respect.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-06-113

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait de l'item 7.7 Refinancement du règlement d'emprunt 2017-004
ET
Ajout de l'item 7.8 Octroi contrat - Location photocopieur

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2025

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 ainsi que le procès-verbal du 26 mai 2025 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

RÉSOLUTION 2025-06-115

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER les procès-verbaux du 5 mai 2025 et 26 mai 2025.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

4.1 Dépôt d'une pétition pour projet de pancartes « Roulez doux, enfants qui jouent »

5. RAPPORT DES COMITÉS

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

15639	ADN COMMUNICATION	SITE WEB, ALERTE MUNICIPALE	211.26 \$
15640	ALARMES MAURICIENNES	STATION DE POMPAGE REPARATION ET ENTRETIEN	248.35 \$
15642	ALIMENTATION R. AUDET	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	76.52 \$
15643	ASSOCIATION DES RIVERAINS	SUBVENTION	2 000.00 \$
15644	ASSO. DES PROPRIETAIRES LAC SOURIS INC.	SUBVENTION	2 000.00 \$
15645	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURIT	CONGRÈS ACSIQ	977.29 \$
15646	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC BEL	SUBVENTION	1 258.00 \$
15647	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC LON	SUBVENTION	2 000.00 \$
15648	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ENTRETIEN INFORMATIQUE	373.67 \$
15649	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	567.47 \$
15651	BCGO S.E.N.C.R.L	VERIFICATION AUDIT HONORAIRES	85 765.62 \$
15652	CLIMATISATION BELANGER	ENTRETIEN ET REPARATION	178.21 \$
15653	GARAGE BELLEMARE MOTO	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	6.89 \$
15654	BOISVERT JEREMY	FRAIS DE REPAS	30.47 \$
15655	CANAC	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	1 002.47 \$
15656	COOKE SERRURIER ENR.	PIECES ET ACCESSOIRES	160.56 \$
15657	SYNDICAT REG. DES EMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATIONS SYNDICALES	726.93 \$
15658	DENEIGEMENT 3R	LOCATION DE MACHINERIE	5 255.96 \$
15659	DROLET RENAUD	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPAS	126.64 \$
15660	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	655.37 \$
15661	EDDYNET	LOCATION DE MACHINERIE	1 528.08 \$
15662	ENGLOBE CORP.	PONCEAU RUE MARIE-JOSEE, REFECTION PONCEAU	961.78 \$
15663	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	LOCATION DE MACHINERIE, PIERRE CONCASSÉE	5 439.96 \$
15664	ENTREPRISES DÉZIEL INC.	LOCATION MACHINERIE NIVELEUSE	2 112.67 \$

15665	FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE	SUBVENTION PATRIMOINE	2 250.00 \$
15666	FLAGTECH , (13887715 CANADA INC.)	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	1 791.31 \$
15667	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	120.00 \$
15668	FORTE SYLVAIN	JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
15669	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	390.55 \$
15670	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN ET REPARATION CAMION	160.96 \$
15671	GENERATRICE DRUMMOND	ENTRETIEN ET REPARATION GENERATRICE	2 642.59 \$
15672	GIGNAC + UNIK	PUBLICATIONS MUNICIPALES	1 554.46 \$
15675	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	ENTRETIEN TRACTEURS, CAMION INCENDIE, HABITS DE COMBAT	391.10 \$
15676	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE INCENDIE	699.54 \$
15677	GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN	CONTRAT COLLECTE	11 034.62 \$
15678	HAMSTER NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	184.67 \$
15679	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN INFORMATIQUE	680.96 \$
15680	KERSIA CANADA LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	714.51 \$
15681	LAFOREST NOVA AQUA INC	AMÉNAGEMENT 2E PUIITS	2 073.58 \$
15682	LOCATION CDA INC.	PETITS OUTILS	119.20 \$
15683	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN, REPARATION, PIÈCES ET ACCESSOIRES	235.76 \$
15684	MAISON MAURICE HOULE & FILS LTEE	ENTRETIEN ET REPARATION	154.79 \$
15685	MAXI METAL INC.	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	76.73 \$
15686	MÉCANIQUE JD BOUCHER	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	116.41 \$
15687	MINISTRE DES FINANCES	SERVICES SÛRETÉ DU QUÉBEC	116 938.00 \$
15688	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	247.20 \$
15689	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 297.96 \$
15690	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	363.17 \$
15691	G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRES INC.	CONTRAT COLLECTE	72.43 \$
15692	RSSIR DE LA MRC DE MASKINONGE	ENTENTE D'AIDE MUTUELLE	2 161.99 \$
15693	SANIMONT ENVIRONNEMENT INC.	LOCATION DE MACHINERIE	3 306.26 \$

15694	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN ET REPARATION	474.79 \$
15695	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE, DIESEL ET HUILE À CHAUFFAGE	1 774.99 \$
15696	AGENCE SPATIALE	AMÉNAGEMENT SERVICE DE GARDE	2 529.17 \$
15697	TRANSPORT M.A. LAVALLEE	CHEMINS PIERRE CONCASSÉE	1 149.75 \$
15698	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	JETON DE PRÉSENCE	30.00 \$
15699	UNITE REGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT	FORMATION	30.00 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2025-06-115

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2024 au montant de 5 760.80 \$ et pour l'année 2025 au montant de 263 700.82 \$ et déjà payés au montant de 133 926.89 \$, et les salaires nets du mois d'avril 2025 au montant de 37 138.34 \$, totalisant la somme de 440 526.85 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

6.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois de mai 2025.

6.3 AMENDEMENTS ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024

AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024 ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2025-06-116

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER la liste des amendements budgétaires de l'année 2024 du journal du budget révisé portant les numéros d'écriture 28 à 31, ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins

fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2024 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2024 montrant un surplus de 366 871 \$ avant la vérification comptable.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

7.1 COLLABORATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ET DÉVELOPPEMENT SAINT-ÉLIE

COLLABORATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ET DÉVELOPPEMENT SAINT-ÉLIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et Développement Saint-Élie poursuivent un objectif commun visant à faire connaître les forces vives de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est fière de collaborer avec Développement Saint-Élie pour promouvoir le dynamisme économique et social du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Saint-Élie propose de partager le travail de collecte de données qu'il a réalisé afin d'enrichir le site web municipal et le répertoire des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des deux partenaires est propriétaire et responsable des données recueillies et peut en disposer selon ses besoins ;

RÉSOLUTION 2025-06-117

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton officialise cette collaboration avec Développement Saint-Élie, en reconnaissant l'importance du partage des données pour la valorisation du territoire et la promotion des entreprises locales.

QUE les modalités de gestion et d'utilisation des données recueillies soient respectées par les deux partenaires, garantissant une utilisation conforme aux objectifs fixés.

Adoptée

7.2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL MUNICIPAL

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL MUNICIPAL

ATTENDU que le Directeur général des Élections a publié un avis dans la Gazette officielle du Québec le 28 décembre 2024 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU qu'il y aura élection le 2 novembre prochain;

RÉSOLUTION 2025-06-118

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la rémunération tel que le tableau ci-dessous pour l'élection prochaine :

POSTE	Rémunération 2023	Nouvelle rémunération 2025
Scrutateur (bureau de vote)	17.81 \$/h	19.69 \$/h
Secrétaire de bureau de vote	17.10 \$/h	18.90 \$/h
Primo et autres	17.81 \$/h	19.69 \$/h
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs	15.25 \$/h	16.10 \$/h
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	15.25 \$/h	16.10 \$/h
Réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	19.95 \$/h	22.05 \$/h
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale	19.95 \$/h	22.05 \$/h
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	17.10 \$/h	18.90 \$/h

Le président d'élection recevra une rémunération de 671.00 \$ pour le jour du scrutin et une rémunération de 447.00 \$ pour le jour du vote par anticipation.

Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante:

0,505 \$ au lieu de 0,489 \$ du nombre d'électeur inscrit sur la liste électorale.

Ces rémunérations s'ajoutent au taux horaire régulier du fonctionnaire municipal dans le cadre de l'horaire régulier de travail.

De plus, une rémunération au taux horaire de 22.05 \$/heure est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées ou réunions tenues en soirées.

Quant à la secrétaire d'élection, elle recevra 75% de la rémunération du président d'élection.

Adoptée

7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-006 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis de modifier le règlement numéro 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025 par la conseillère madame Christiane Forcier et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le Règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 22 mai 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent Règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE toute personne pouvait obtenir une copie du présent Règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE des copies du présent Règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme si ici reproduit au long.

Article 2

L'article 9 du règlement numéro 2025-001 est modifié et le nouvel article 9 se lit comme suit :

Article 9 – Compensation

Pour pourvoir au paiement de la moitié de la contribution pour les services de la Sûreté du Québec, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'année 2025 pour chaque unité d'évaluation imposable sauf celle portant le code d'utilisation 4550 (rue privée), le code d'utilisation 9320 (lac) et le code d'utilisation 4562 (ruelle et passage) une compensation de 49.54 \$.

Cette compensation s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE) incluant les immeubles à vocation forestière.

Article 3

L'article 10 du règlement numéro 2025-001 est modifié et le nouvel article 10 se lit comme suit :

Article 10 – Compensation

Pour pourvoir au paiement de la quote-part de la MRC de Maskinongé pour le service de l'évaluation, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'année 2025 pour chaque unité d'évaluation imposable sauf celle portant le code d'utilisation 4550 (rue privée), le code d'utilisation 9320 (lac) et le code d'utilisation 4562 (ruelle et passage) une compensation de 15.71 \$.

Cette compensation s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE) incluant les immeubles à vocation forestière.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 5 mai 2025
Dépôt du projet de règlement : 5 mai 2025
Adoption du règlement : 2 juin 2025
Avis de promulgation : 3 juin 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 5 mai 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé en même temps que l'avis de motion a été donné;

RÉSOLUTION 2025-06-119

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement 2025-006 intitulé « Règlement 2025-006 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025 ».

Adoptée

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-007 RÉGISSANT LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Lucie Hamelin DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2025-007 régissant le déroulement des séances du conseil municipal ».

Le projet de règlement 2025-007 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-006 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Lucie Hamelin DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2025-008 modifiant le règlement 2022-006 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire ».

Le projet de règlement 2025-008 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.6 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-001 POUR L'ACHAT D'UN CAMION

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-001 POUR L'ACHAT D'UN CAMION

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 2022-001 a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 24 mars 2022 et est entré en vigueur le 24 mars 2022;

ATTENDU que le montant à financer est de 70 285 \$;

ATTENDU l'offre de financement reçue de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie;

RÉSOLUTION 2025-06-120

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER l'offre de financement de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour financer le règlement d'emprunt numéro 2022-001 pour l'achat d'un camion au montant de 70 285 \$ pour un terme de 5 ans au taux d'intérêts annuel de 5,05 % à capitalisation semestrielle pour chacune des échéances et que le montant des intérêts payables soit calculé une fois l'an et soit exigé en deux paiements égaux tous les six mois;

QUE les billets soient datés du 10 juin 2025;

QUE les remboursements en capital soient les suivants :

- Année 1 – 5 900 \$
- Année 2 – 6 100 \$
- Année 3 – 6 300 \$
- Année 4 – 6 600 \$
- Année 5 – 6 800 \$

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à intervenir avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Adoptée

7.7 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-004

Item retiré de l'ordre du jour.

7.8 OCTROI CONTRAT - LOCATION PHOTOCOPIEUR

OCTROI CONTRAT – LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

ATTENDU que les besoins administratifs des employés situés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville nécessitent l'accès à un appareil de photocopie fonctionnel et accessible;

ATTENDU l'absence d'équipement d'impression pour les employés situés au rez-de-chaussée ;

ATTENDU qu'il est proposé de procéder à la location d'un photocopieur pour un montant de 50 \$ par mois ;

RÉSOLUTION 2025-06-121

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité autorise la location d'un photocopieur pour les employés au rez-de-chaussée, au coût mensuel de 50 \$ chez SBM Dijitec, et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13001-0517.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 OCTROI CONTRAT – RÉPARATION GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE

OCTROI CONTRAT – REPARATION DE LA GÉNÉRATRICE À L'AQUEDUC SAMSON/MARCHAND

CONSIDÉRANT que la génératrice de la station Samson/Marchand nécessite des réparations afin d'assurer son bon fonctionnement et la continuité des services;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de la compagnie Wajax pour la réparation de ladite génératrice s'élève à 3 235.46 \$ plus taxes;

RÉSOLUTION 2025-06-122

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Lucie Hamelin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal autorise la réparation de la génératrice à la station Samson/Marchand par la compagnie Wajax, au coût de 3 235.46 \$ plus taxes, incluant les pièces, la main-d'œuvre et les frais de déplacement;

D'AMENDER le poste budgétaire 02 41323 631 d'une somme de 3 719.97 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée

8.2 MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR LA STABILISATION DU LAC MARCHAND

MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR LA STABILISATION DE LA RIVE DU LAC MARCHAND

ATTENDU que la rue du Domaine Marchand présente un foyer d'érosion préoccupant, mettant en péril l'unique voie d'accès pour les citoyens résidant à l'ouest de cette rue;

ATTENDU que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé dispose des compétences et de l'expertise nécessaires pour préparer les plans et devis visant à remédier à cette problématique ;

RÉSOLUTION 2025-06-123

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Émilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Francis-Paul Gélinas pour la préparation des plans et devis et d'un estimé budgétaire pour la stabilisation de la rive du Lac Marchand.

Que les deniers nécessaires à cette dépense soient prélevés à même le poste budgétaire 02 32003 411.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 AUTORISATION DE SOUTIEN POUR LE FESTIVAL NOËL DANS L'CAXTON, ÉDITION 2025

AUTORISATION DE SOUTIEN POUR LE FESTIVAL NOËL DANS L'CAXTON, ÉDITION 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire soutenir les initiatives culturelles et communautaires sur son territoire ;

ATTENDU QUE le Festival Noël dans l'Caxton, organisé par L'Auguste Théâtre, tiendra sa prochaine édition du **4 au 27 juillet 2025** ;

ATTENDU QU'une demande officielle a été transmise par l'organisateur afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser des lieux municipaux, du matériel, ainsi que certaines mesures nécessaires à la tenue de l'événement ;

RÉSOLUTION 2025-06-124

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise les éléments suivants dans le cadre du Festival Noël dans l'Caxton 2025 :

1. L'utilisation du **Préau** et du **terrain environnant** du **25 juin au 5 août 2025**, incluant le montage et le démontage ;
2. L'utilisation du **Garage de la Culture** le **4 juillet** et le **20 juillet**, avec remise des clés pour ces dates ;
3. L'installation d'un **panneau routier temporaire** devant le Presbytère, du **1er juin au 1er août 2025** ;
4. L'installation d'un **piano public** sur la scène du Préau du **4 au 27 juillet 2025** ;
5. L'utilisation d'un **petit train sans rail électrique** du **4 au 27 juillet** sur le terrain autour du Préau et dans le sentier ;
6. L'utilisation du **terrain de balle** pour la **ligue de Bubble-Football** les **5, 12, 19, 26 et 27 juillet** ;
7. L'utilisation de la section arrière du **stationnement municipal** pour des **tournois de pétanque** les **5, 12, 19 et 26 juillet** ;
8. Autorisation de **diffusion sonore jusqu'à 1h15** les soirs du **4, 24, 25 et 26 juillet 2025** aux lieux indiqués (Garage de la Culture, Préau, Camping Bivouak) ;
9. L'**autorisation de la Marche aux flambeaux** le **24 juillet 2025**, selon l'itinéraire précisé dans la demande et informer la Sûreté du Québec ;
10. Prêt de la Fontaine **Caxtonienne** le **24 juillet 2025** ;
11. Le **prêt de matériel municipal** suivant, selon les disponibilités :
 - Décorations de Noël
 - 10 chapiteaux
 - 4 panneaux « Événement en cours » / « Kilométrage maximum »
 - 4 barricades de rue.

QUE la directrice générale et greffière trésorière, en collaboration avec le technicien en loisirs, culture et vie communautaire, responsable du projet, soit autorisée à coordonner les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

Charline Plante

Nos excuses.

Dans l'infolettre de mai 2025, des coquilles sont apparues lors du transfert du document sur la plateforme d'hébergement de notre site Web. La version papier, quant à elle, est entièrement exempte de fautes. Nous avons mis en place les correctifs nécessaires afin que ce type d'erreur ne se reproduise plus. Nous remercions les citoyens qui nous ont informés rapidement de la situation.

Fermeture des bureaux municipaux

Les bureaux seront fermés le mardi 24 juin pour notre fête nationale et le lundi 30 juin pour la fête du Canada.

Déroulement des séances du conseil

Afin de se conformer à la Loi 57 visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, le conseil a déposé un avis de motion afin de modifier le règlement actuel.

Vandalisme

Le vandalisme continue de sévir dans la région : graffitis, toilettes obstruées, mobilier endommagé. Si vous en êtes témoin, il est essentiel de le signaler afin de mettre un terme à ces actes nuisibles qui détériorent l'environnement et entraînent des coûts importants pour la collectivité.

Lucie Hamelin

BibliothÉlie

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée le mardi 24 juin pour notre fête nationale et le mardi 1^{er} juillet pour la fête du Canada.

Répertoire des commerces, artisans, artistes et organismes de la municipalité

À la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique, nous procéderons à la mise à jour des informations du répertoire municipal. Nous vous encourageons à consulter cette politique et à remplir le formulaire si vous êtes concerné(e).

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la collaboration établie avec Développement Saint-Élie, qui permet de partager les informations recueillies dans le cadre d'un projet de recensement des forces vives caxtoniennes.

Exposition Artistes-Peintres Garage de la Culture

Le dimanche 22 juin, à 2 h 22 (14 h 22) venez célébrer l'ouverture officielle de l'exposition de peinture ! M. Carl Chevari apposera sa signature sur son œuvre au Garage de la Culture et partagera une annonce des plus excitantes. Pour agrémenter l'événement, grignotines et cafés seront servis.

Transports collectifs

La corporation a présenté son **rapport annuel** sur les transports collectifs, mettant en lumière une belle progression du **circuit express mauve**, qui dessert la municipalité. En **2024**, ce service a accueilli **6 706 passagers**, enregistrant une hausse de **55 %**.

Bravo à la **Corporation des transports collectifs de la MRC de Maskinongé** pour son excellent travail et son engagement envers la mobilité et l'accessibilité !

Proches aidants de la MRC de Maskinongé

Cette année marque un moment spécial : l'association célèbre 30 ans d'engagement auprès de la population caxtonienne et des 16 autres municipalités. Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir ce service essentiel !

Pour plus d'informations : **819-268-2884**

Courriel : aidants@sogetel.net

Site internet : prochesaidantsmrcmaskinonge.com

Bazar végétal

Le Bazar végétal s'est tenu le samedi 24 mai dernier, malgré une météo capricieuse et une pluie venue jouer les trouble-fêtes.

Heureusement, le public était au rendez-vous, et les artisans présents se disent très satisfaits de cet événement devenu, au fil des ans, un incontournable de la municipalité.

Un immense merci au comité organisateur Développement Saint-Élie, ainsi qu'à tous les bénévoles qui contribuent à faire rayonner notre municipalité et à la rendre aussi dynamique et vivante !

Barrage routier

Le dimanche 29 juin, la maison des Jeunes organise un barrage routier afin de recueillir des dons qui soutiendront directement leurs activités. Passez les voir, les encourager et déposer un don – chaque geste compte.

Barrage routier : Coin Principale et chemin des Loisirs ainsi que coin St-Louis et Route des Lacs

Émilie Maloney

Période d'inscriptions – chorale Orphéon et Marie-Pier Arthur

Une occasion en or d'essayer la chorale et de participer à un spectacle grandiose ! Faites partie du chœur officiel de Marie-Pier Arthur dans le cadre de son spectacle du 21 septembre au Festival Mauricie Arts vivants. Les répétitions auront lieu tous les mardis entre le 12 août et le 16 septembre (de 18 h à 20h).

Inscrivez-vous avant le 15 juin par courriel : orpheonsteli@gmail.com

Activité financée par la MRC de Maskinongé donc gratuite pour tous les choristes.

Permis de brûlage distribués à partir du 15 juin

Tel que le stipule le règlement 2020-026, article 33, aucune autorisation pour faire des feux extérieurs ne sera donnée, et ce, jusqu'au 15 juin ou lorsque les conditions climatiques le permettront. À noter que le demandeur doit avoir 18 ans et plus lors de la demande.

Les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels que poêle ou foyer sont permis. Cependant, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximum de 1 centimètre.

Francis Dupuis

Plan d'urbanisme

En ce moment, la municipalité est en appel d'offres pour retenir les services d'une firme spécialisée afin de réaliser un nouveau plan d'urbanisme. Ce document orientera notre développement pour les prochaines années. Nous devrions recevoir des nouvelles à ce sujet d'ici la fin de juin.

Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)

Pour constituer un comité consultatif d'urbanisme optimal et en mesure de guider efficacement les prochaines décisions d'aménagement, de nouveaux membres devront être recrutés. Les citoyennes et citoyens intéressés sont invités à rester attentifs à l'appel de candidatures qui sera bientôt publié.

Travaux publics

Plusieurs interventions ont été réalisées sur le territoire. La semaine dernière, les rues ont été nivelées. Les conditions météorologiques n'aident pas le travail à effectuer.

Nous travaillons également à la préparation des plans et devis pour le remplacement de ponceaux identifiés au plan d'intervention. Cette étape est nécessaire en vue du dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux.

La municipalité procèdera prochainement à l'installation de nouvelles signalisations. Des arrêts seront notamment ajoutés à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la route des Lacs ainsi que sur la rue Marie-Josée. D'autres interventions sont prévues à divers endroits où des panneaux de signalisation sont endommagés, dans un souci de sécurité et de conformité.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Émilie Maloney propose de lever l'assemblée à 20h35.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gêrôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.